

CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés du 7 juin 2019

Déclaration des représentants des personnels CGT et SNASUB-FSU à la Commission administrative paritaire nationale des Bibliothécaires assistants spécialisés

Crise durable à la Bibliothèque nationale de France

Madame la Présidente de la CAPN,

Nous représentants des personnels CGT et SNASUB-FSU à la CAPN des BAS réunie le 7 juin 2019, souhaitons vous alerter sur la crise durable qui touche la DdRH de la BnF.

En effet, malgré une réorganisation en 2018, le sous-effectif persiste au sein de la DdRH mettant à mal ses missions. En effet, ¼ des postes sont vacants suite à de nombreux départs par mutation ou démission, en raison d'arrêts maladie (en particulier pour épuisement professionnel) et de l'aveu de la direction en raison de difficultés à recruter (la situation étant connue à l'extérieur de l'établissement).

Cette situation a de lourdes répercussions sur la gestion individuelle et collective des personnels.

Comme chaque année, la campagne des entretiens professionnels peine à respecter le calendrier, les CREP ne sont pas toujours remis et signés par les agents et se perdent entre les tours sans parvenir au ministère...

D'autre part, malgré une note de la direction générale publiée en novembre 2018 sur les procédures et critères mis en œuvre en matière de promotion, force est de constater que les engagements pris par la direction peinent à être respectés : des agents proposés ayant cumulé les promotions de grades et de corps, une opacité toujours de mise sur les choix opérés, un arbitrage DRH inopérant, des rapports d'aptitudes mal rédigés...

Enfin, la mise en place du RIFSEEP n'est pas aboutie et creuse les inégalités entre la BnF et les autres établissements : les agents attendent toujours la notification de leur groupe de fonction, les revalorisations réglementaires ne sont pas effectives, la situation des adjoints aux chefs de service est en attente d'arbitrage depuis le mois de mars.

Les personnels de la bibliothèque sont désabusés et sans perspectives. Nous rappelons que la BnF abrite près d'un tiers des agents de la filière bibliothèques. Le ministère a la responsabilité de veiller à la situation de ses agents.